



Si je ne peux pas ou ne veux pas planter cette année, puis-je reporter ma plantation à l'année prochaine ?

Oui, il reste la campagne prochaine (2020/2021) pour effectuer les plantations prévues dans le plan collectif de restructuration.

Si tel est le cas, merci de l'indiquer par mail au comité RQD.

Si je ne peux pas ou ne veux pas planter cette année et l'année prochaine suis-je soumis à pénalités ?

Non, il n'y a plus de sanctions pour non réalisation de l'engagement pris dans le plan.

Si tel est le cas, merci de l'indiquer par mail au comité RQD pour le cas échéant, demander la main levée de votre caution bancaire.

Je ne suis pas sûr de planter, dois-je faire ma demande d'aide sur vitirestructuration ?

Oui, faites la demande d'aide pour vérifier l'éligibilité de votre projet. Le cas échéant, vous pouvez jusqu'au 30 avril 2020 (*une demande de report de la date est en cours*), supprimer la ou les parcelles que vous ne plantez plus.

Si tel est le cas, merci de l'indiquer par mail au comité RQD.

Comment contacter les services de FranceAgriMer pendant cette période de confinement ?

Un accueil téléphonique est assuré pour les questions urgentes pour plus d'infos, cliquez [ici](#).